

CONSEIL MUNICIPAL Ce 7 novembre 2023

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la ville de Duparquet, tenue à l'hôtel de ville, au 86 rue Principale, le mardi 7 novembre 2023 à 19h00.

Présents:

M. Denis Blais
M. Donald Baril
Mme Marlène Doroftei
Mme Claudette Macameau
Mme Véronique Drouin.
Mme Chantal Provencher
Mme Solange Gamache

maire
Conseiller no.1
Conseillère no.2
Conseillère no.4
Conseillère no.5
Conseillère no.6

Le quorum étant satisfait, M. Denis Blais, maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00, M. Denis Blais préside la séance et Mme Chantal Poirier agit à titre de greffière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

RÉS.182-2023 Sur proposition du conseiller M. Donald Baril, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.



VILLE DE DUPARQUET

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL Mardi 7 novembre 2023 à 19h00 à l'Hôtel de ville au 86, rue Principale

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. PROCÈS-VERBAUX
- 3.1 Séance régulière du mardi 3 octobre 2023
- 3.2 Séance extraordinaire du mardi 24 octobre 2023
- 4. CORRESPONDANCE et INFORMATIONS
- 4.1 MTQ Rencontre en lien avec l'intersection de la route 393 et rue Principale
- 5. FINANCES
- 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois d'octobre 2023 :

(\$)

6. AFFAIRES COURANTES

- 6.1 Club Age d'or Vie active demande de commandite
- 6.2 Municipalité Amie des enfants semaine du 20 au 26 novembre 2023

7. RÉSOLUTIONS

- 7.1 MAMH Déclaration des intérêts pécuniaires
- 7.2 Adoption calendrier des séances municipales 2024

- 7.3 Réseau Biblio nouvelle enseigne lumineuse
- 7.4 OMH Adoption budget révisé daté du 27 sept 202
- 7.5 Canada en Fête Demande subvention pour St-Jean 2024
- 7.6 École Dagenais Autorisation collecte de bouteilles vides
- 7.7 Microage Licences annuelles Microsoft (3)
- 7.8 Microage Protection & sauvegarde annuelle
- 7.9 PRABAM demande de proposition de prix réparation caserne
- 7.10 Reddition compte PPA-CE 2023
- 7.11 Reddition de compte PPA-ES 2022

8. RÈGLEMENTS

- 8.1 Adoption Règlement 07-2023 Règlement portant sur le traitement des élus
- 8.2 Règlement 08-2023 Règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses
- 8.3 Règlement 09-2023 Taxes aux fins du financement des centres urgences 911
- 9. LOISIRS
- 10. URBANISME
- 10.1 Demande Golf Duparquet
- 11. SUIVI
- 12. PAROLE AU PUBLIC
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION DES PROCES VERBAUX

RÉS.183-2023 3.1. SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 3 OCTOBRE 2023

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du mardi 3 octobre 2023.

RÉS.184-2023 3.1.SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 24 OCTOBRE 2023

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 24 octobre 2023.

4. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS

4.1 MTQ – RENCONTRE EN LIEN AVEC L'INTERSECTION DE LA ROUTE 393 ET RUE PRINCIPALE

Une rencontre a eu lieu à l'hôtel de ville avec le MTQ en présence de la sureté du QC en lien avec la problématique de cette intersection. Malgré le changement de la signalisation et l'installation du panneau d'afficheur de vitesse, il y a encore des conducteurs qui passent droit à l'arrêt-stop sans voir la signalisation. Seul une diminution de la vitesse a été remarqué depuis l'installation du panneau afficheur de vitesse. Conclusion : d'autres actions devront être posés, une analyse est en cours.

5. FINANCES

RÉS.185-2023 5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE OCTOBRE 2023 :

Le montant des comptes à payer : 154 857.46 \$
Le montant des salaires : 19 505.40 \$
Les prélèvements autorisés : 39 775.80 \$

Proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu que les comptes ci-dessus soient acceptés et payés.

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 CLUB AGE D'OR - VIE ACTIVE

Demande cancellée

6.1 MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS – SEMAINE DU 20 AU 26 NOVEMBRE 2023

Dans le cadre de la 8° édition de la "Grande semaine des tous petits", le collectif petite enfance ainsi qu'Espace MUNI invitent les villes et municipalités à se joindre au mouvement afin de donner une voix aux quelque 509 000 tout-petits au Québec en effectuant une levée de drapeaux dans la semaine du 20 au 26 novembre. Le conseil est favorable à se joindre au mouvement

7. RÉSOLUTIONS

RÉS 186-2023 7.1 MAMH - DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Il est proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondé par le conseiller M. Donald Baril et unanimement résolu à la majorité présente de confirmer le dépôt de la Déclaration pécuniaires pour l'année 2023 et d'inviter le conseil à compléter le formulaire, à le retourner au bureau de l'administration de la ville de Duparquet afin qu'il soit déposé sur le site du MAMH

RÉS 187-2023 7.2.ADOPTION CALENDRIER DES SÉANCES MUNICIPALES 2024

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu à la majorité présente d'adopter le calendrier des séances municipales 2024

Mardi 9 Janvier Mardi 2 Juillet

Mardi 6 Février Mardi 6 Août

Mardi 5 Mars Mardi 3 Septembre

Mardi 2 Avril Mardi 1er Octobre

Mardi 7 Mai Mardi 5 Novembre

Mardi 4 Juin Mardi 3 Décembre

7.3 RÉSEAU BIBLIO -NOUVELLE ENSEIGNE

Point cancellé

RÉS. 188-2023 7.4 OMH – ADOPTION BUDGET RÉVISÉ DATÉ DU 27 SEPT 2023

Il est proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu à la majorité présente budget révisé daté du 27sept 2023

RÉS. 189-2023 7.5 CANADA EN FÊTE – DEMANDE SUBVENTION POUR 2024

ATTENDU QUE la fête de la St-Jean Baptiste est un évènement annuel important pour les citoyens de la ville de Duparquet;

ATTENDU QUE l'organisme Canada en fête peut accorder une aide financière pour défrayer une partie des coûts de cette activité;

ATTENDU QU'un dossier de présentation sera monté pour être acheminé à l'organisme Canada en fête ;

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu à la majorité présente d'autoriser la directrice générale à faire parvenir une demande d'aide financière à Canada en fête et à signer tous les documents qui s'y réfèrent.

RÉS.190-2023 7.6 ÉCOLE DAGENAIS – AUTORISATION COLLECTE DE BOUTEILLES VIDES

Dans le cadre d'une levée de fond pour l'organisation d'un voyage éducatif en juin, pour lequel participeront des enfants de la ville de Duparquet, l'école secondaire Dagenais de Palmarolle demande l'autorisation pour une collecte de bouteilles vides

Il est proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin unanimement résolu à la majorité présente d'autoriser une collecte de bouteilles vides sur le territoire de la ville de Duparquet en avril 2024.

RÉS. 191-2023 7.7 MICROAGE - LICENCES ANNUELLES MICROSOFT (3)

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu à la majorité présente d'autoriser la dépense annuelle de trois (3) licences Microsoft au cout unitaire de 204\$ pour un total de 612\$ taxes en sus

RÉS. 192-2023 7.8 MICROAGE - PROTECTION & SAUVEGARDE ANNUELLE

Il est proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei secondé par la conseillère Mme Véronique et unanimement résolu à la majorité présente d'autoriser la dépense annuelle au cout de 1226.68\$ taxes en sus



uméro facture / Invoice Number: 39010 Terme / Terms: Net 30 jours Paiement dû / Payment Due: 01/12/2023



Vendu à / Sold To

Ville de Duparquet
86, rue Principale
Duparquet, QC JOZ 1W0
Canada
8199482266

Date	Description	Ressource	Rôle	Type de travail	Qté	Heure(s)	Prix	Tota
16/11/2023	ESET Endpoint Protection Advanced (AV-Eset-EPA) - [16/11/2023 - 15/11/2024]				4.00		32.40	129.60
16/11/2023	villeduparquet.ca (Domaine) - [16/11/2023 - 15/11/2024]				1.00		40.00	40.00
16/11/2023	SaaS Protection pour Microsoft 365 (BK-DA-SAASP) - [16/11/2023 - 15/11/2024]				3.00		53.40	160.20
16/11/2023	Filtrage des pourriels et protection contre les logiciels malveillants (AS-Hornet) - [16/11/2023 - 15/11/2024]				3.00		27.00	81.00
16/11/2023	Sauvegarde en nuage sécurisée et chiffrée des données - espace de 1 To (BK-AC-1TB) - [16/11/2023 - 15/11/2024]				1.00		576.00	576.00
16/11/2023	Sauvegarde en nuage sécurisée et chiffrée des données - serveur physique (BK-AC-SRV) - [16/11/2023 - 15/11/2024]				1.00		239.88	239.88

NOUVEAU: Vous pouvez payer votre facture par virement bancaire au:

Sous-total : 1,226.68

Total: 1,410.38

Taxable TPS (5%) 61.33 TVQ (9.975%) 122.36

Courriel : recevable@microage-at.com

Transit : 30167

Folio: 039 152 4

RÉS. 193-2023 7.9 DEMANDE DE PROPOSITION DE PRIX – RÉPARATION CASERNE

Il est proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu à la majorité présente d'autoriser la direction à faire l'envoi demande de proposition de prix pour la réparation de l'extérieur de la caserne

RÉS. 194-2023 7.10 REDDITION DE COMPTE PPA-CE 2023 Dossier FYY88929- 87005(8) 20230511-001 SOUS VOLET – PROJETS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

ATTENDU QUE la ville de Duparquet a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés:

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller M. Donald Baril, appuyée par la conseillère Mme Véronique Drouin, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la ville de Duparquet approuve les dépenses d'un montant de 15 000\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée

RÉS.195-2023 7.11 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / Dossier :00032126-1 – 87005 (8) – 20220511-008 VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION / PPA-ES

ATTENDU QUE Ville de Duparquet a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de la conseillère Mme Marlène Doroftei, appuyée par la conseillère Mme Solange Gamache, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la ville de Duparquet approuve les dépenses d'un montant de **30 000\$** relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

8. RÈGLEMENTS

RÉS. 196-2023 8.1 Adoption Règlement 07-2023 - Règlement portant sur le traitement des élus

Il est proposé par conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par le conseiller M. Donald Baril d'adopter le règlement 07-2023, portant sur le traitement des élus dont un avis de motion avait dûment été donné. Le règlement est disponible pour consultation à la ville et sur le site de la ville au www.duparquet.ao.ca.

RÉS. -2023

8.1 Règlement 08-2023 – Règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses

Règlement ayant été adopté, mais faute d'avis de motion, ce règlement est reporté à la séance de décembre 2023. Devra suivre la Mention droit de dissidence appliqué par la conseillère Mme Solange Gamache lors de la prochaine adoption.

RÉS. 198-2023 8.1 Adoption Règlement 09-2023 - Taxes aux fins du financement des centres urgences 911

Il est proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondé par la conseillère Mme Solange Gamache d'adopter le règlement 09-2023, portant sur Taxes aux fins du financement des centres urgences 911, aucun avis de motion était requis. Le règlement est disponible pour consultation à la ville et sur le site de la ville au www.duparquet.ao.ca.

9. LOISIRS

10. URBANISME

RÉS. 199-2023 10.1 DEMANDE GOLF DUPARQUET

La demande consiste à permettre l'installation d'un conteneur de 8 pieds par 40 pieds sur le terrain de la mine d'or Duparquet dans le but d'entreposer leurs matériels.

- Le conteneur sera localisé sur le terrain de la mine, zone industrielle
- La règlementation permet l'installation de conteneur en zone industrielle
- Le club de golf détient l'accord écrit de la minière

Conséquemment et sous les recommandations du CCU, il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu à la majorité présente d'autoriser l'installation d'un conteneur.

11. SUIVI

12. PAROLE AU PUBLIC

RÉS.197-2023 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition de la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par a conseillère Mme Chantal Provencher, il est unanimement résolu que la séance soit levée à 19h43.

Denis Blais	Chantal Poirier
Maire	Directrice générale
	Greffière-trésorière